



# GUADELOUPE

**La Guadeloupe, l'île aux belles eaux mérite son qualificatif île émeraude. Elle se présente tel un paillon posé sur l'eau. Chacune de ses ailes a un relief particulier, l'une curieusement nommée basse terre est volcanique et présente une végétation luxuriante, l'autre appelé grande terre est peu accentué et ses cotes sont bordées de magnifiques plages de sable corallien. Exotisme et douceur de vivre règnent en Guadeloupe ou chaque jour est une plage de surprise.**

## DOCUMENTS A FOURNIR

### MILITAIRES

Ordre de mutation ou ordre de débarquement,  
Inventaire en trois exemplaires, détaillé, signé,  
chiffré,  
Demande d'admission en franchise

### FONCTIONNAIRES CIVILS

Arrêté de nomination  
Inventaire en trois exemplaires, détaillé, signé,  
chiffré,  
Demande d'admission en franchise

### SOCIETES PRIVEES

Contrat de travail  
Inventaire en trois exemplaires, détaillé, signé,  
chiffré,  
Demande d'admission en franchise

### PARTICULIERS

Certificat de changement de résidence (établi  
par la mairie la plus proche de votre domicile  
métropolitain)  
Inventaire en trois exemplaires, détaillé, signé,  
chiffré,  
Demande d'admission en franchise  
Si vous transportez un véhicule  
Original carte grise  
Certificat de non gage

## IMPORTANT

Vous êtes en droit de récupérer la TVA pour les articles ayant moins de 6 mois et partant par voie maritime, dans votre caisse ou conteneur.

Pour cela il faut nous fournir en plus des documents ci-contre :

Factures commerciales du fournisseur en trois exemplaires, avec adresse outre mer, précisant le montant hors taxes, TVA ressortante, montant TTC et n° de SIRET du commerçant.

## CE QU'IL FAUT SAVOIR

Département d'outre mer, la Guadeloupe compte environ 390.000 habitants

La préfecture se trouve à basse terre. Son climat est tropical, mais tempéré par les alizés. Les périodes les plus chaudes sont les mois de juillet et août, la période la plus humide est février. Les périodes les plus fraîches sont les mois de novembre décembre janvier et février

Le décalage horaire avec la métropole est de - 5 heures pendant l'heure d'hiver métropolitaine, et de 6 heures pendant l'heure d'été métropolitaine

Compte tenu du climat prévoir des vêtements très légers et munissez vous de shorts maillots chapeaux lunettes de soleil.